



Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste
2, rue Richard Lenoir
93 100 Montreuil

Montreuil, le 09/04/2017

Réponse à l'association DALO

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir porté à ma connaissance votre tribune et vos propositions. Le droit au logement est une revendication fondamentale pour le Npa, tel que cela est formulé dans le programme pour la présidentielle 2017, ci-joint.

La loi DALO est effectivement une avancée législative, obtenue par les combats acharnés des mal-logés et leurs associations. Mais les choix politiques faits par les gouvernements successifs ont fortement limité les bénéfices de cette avancée, et le nombre de bénéficiaires. On constate que beaucoup de dossiers sont rejetés non à cause d'une non-validité de la demande, mais parce qu'il n'y a pas les logements disponibles pour y répondre !

On peut rapprocher ce dysfonctionnement de l'autre loi dont vous parlez : la loi SRU et l'obligation de construire des logements sociaux. Cette loi reste largement inefficace pour plusieurs raisons dont des sanctions trop faibles, et surtout le maintien des PLS dans les logements sociaux alors que les loyers sont inaccessibles pour l'immense majorité des demandeurs. Ce qui permet à des communes de satisfaire au SRU en maintenant les pauvres loin de chez eux...

Une autre loi existe et n'est pas appliquée : la réquisition des logements et immeubles vacants. La formulation de votre dernière proposition permet-elle de répondre à l'objectif que vous énoncez et qui est – en paroles – largement partagée ? L'hébergement dit d'urgence doit se transformer en hébergements pérennes avec pour but de permettre à chacun d'accéder à un vrai logement.

Philippe Poutou